

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 19 Février 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 16/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Musièges, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 13 Février 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Messieurs Gilles CHATELAIN, Didier CLERC.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON.</p> <p>Absents : Grégoire LAFVERGES, Jean VIOLLET.</p> <p>Monsieur Alain CHAMOSSET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : SOCIAL – ENFANCE – JEUNESSE – Annulation du projet de multi-accueil à Minzier.

Vu la délibération n°CC 87/2018 du 10 avril 2018 relative au plan de financement du projet de multi-accueil à Minzier,
Vu la délibération n°CC 169/2018 du 24 juillet 2018 portant accord pour la réalisation d'un local destiné à accueillir un multi-accueil de 20 berceaux à Minzier par la SEMCODA,
Vu la délibération n°CC 170/2018 du 24 juillet 2018 relative à la demande de soutien financier auprès de la CAF de Haute-Savoie,
Vu la délibération de la commune de Minzier en date du 14 décembre 2018 portant sur le projet SEMCODA au Pont-Fornant.

Considérant que le projet de multi-accueil de Minzier était inscrit dans le cadre d'une opération globale intégrant notamment la création de logements avec un projet de création de logements aidés et de locaux commerciaux.

Considérant que le projet global était porté par la commune de Minzier, en lien avec la SEMCODA et que celui-ci comprenait 200 m² de surfaces dédiées au futur multi-accueil.

Considérant que le projet de multi-accueil d'une capacité de 20 berceaux était porté par la CC Usse et Rhône.

Monsieur le Président informe que la commune de Minzier a émis un avis défavorable le 14 décembre 2018 sur le projet porté par la SEMCODA et que celui-ci comprenait des logements en accession aidée (193 m²), des locaux commerciaux (113 m²), des bureaux (69 m²) et une surface pour le multi-accueil (200 m²).

Il indique que, suite à cet avis défavorable et par voie de conséquence, le projet de multi-accueil ne peut aboutir. Il propose donc au Conseil communautaire d'annuler le projet.

Monsieur le Président précise que le projet avait obtenu un soutien financier de l'État à hauteur de 144 300 €, lequel a pu, suite à négociations, être réaffecté à un autre projet. Il précise que le soutien financier du Département (46 000 €) a également pu être affecté à un autre projet. Il regrette cependant la perte de la subvention obtenue auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Savoie à hauteur de 144 300 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ANNULE le projet de multi-accueil de Minzier.

ANNULE les délibérations n°CC 87/2018 du 10 avril 2018 relative au plan de financement du projet de multi-accueil à Minzier, n°CC 169/2018 du 24 juillet 2018 portant accord pour la réalisation d'un local destiné à accueillir un multi-accueil de 20 berceaux à Minzier par la SEMCODA et n°CC 170/2018 du 24 juillet 2018 relative à la demande de soutien financier auprès de la CAF de Haute-Savoie.

CONFIRME la réaffectation des crédits de subventionnement obtenus pour ce projet sur d'autres et ce tel qu'indiqué précédemment.

NOTIFIE cette délibération aux organismes auprès desquels une subvention avait été obtenue pour le projet initial du multi accueil de Minzier :

- La CAF de Haute-Savoie,
- La Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois,
- Le Département de Haute-Savoie.

NOTIFIE cette délibération à la commune de Minzier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.